



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 9052

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les accidents domestiques, auxquels sont dus chaque année 18 000 décès de personnes de tous âges. De plus, la France détient le triste record européen des accidents de la maison chez les enfants avec plus de 500 morts par an, plus de 100 000 hospitalisations et plus de 1 000 000 de consultations médicales. Compte tenu de l'ampleur des dangers évoqués, il lui demande s'il compte mettre en place une politique efficace de prévention des accidents domestiques.

Texte de la réponse

Concernant les accidents domestiques, l'action du secrétaire d'Etat à la santé s'oriente dans deux directions. Il participe aux campagnes nationales de prévention en association avec la Caisse nationale d'assurance maladie et le comité français d'éducation pour la santé. Ces campagnes s'adressent prioritairement aux enfants et à leur famille ainsi qu'aux personnes âgées, ces deux populations étant les plus touchées. Par ailleurs, il informe les autres ministères sur les nouveaux risques à partir du système de surveillance EHLASS en vue de faire évoluer la réglementation. Cela a été, par exemple, le cas en ce qui concerne les aires de jeux. Dans son domaine de compétence, il travaille actuellement à la limitation de la température de l'eau chaude sanitaire, cause de nombreuses brûlures, en particulier chez l'enfant. Enfin, le secrétariat d'Etat à la santé vient de mettre en place avec de nombreux partenaires une « cellule nationale d'observation des accidents de la vie courante », contribuant ainsi à une réflexion plus globale sur les risques domestiques et les moyens de les prévenir.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9052

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 399

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4836